

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) 1042

Matricule : AIT MERIM 1042 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : AIT MERIM Brahim

Date de naissance : 21/01/1949

Adresse : Habituelle

Tél. : 06 89 62 98 54

Total des frais engagés : 241,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. CHAHBI Mohammed  
544, Boulevard panoramique californie,  
Casablanca - Maroc  
Tel : 05 22 29 66 50 00 22 30 18/20

Date de consultation : 04/10/2021

Nom et prénom du malade : ZARZET Fatima 01/01/1975 AIT MERIM Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 11/02/2021





ORDONNANCE

NOM : ZARRIT ep AIT AERIM

PRENOM : ...Fatima...

Casablanca le .....04/02/2021.....

1<sup>o</sup>) CHIBROCADRON (collyre)

1 goutte x3/j pdt 07 jours

1 goutte x2/j pdt 07 jours

1 goutte x1/j pdt 07 jours

2<sup>o</sup>) CILOXAN (collyre)

1 goutte x3j pdt 15 jours

3<sup>o</sup>) SPECTRUM 500 MG (comprimés)

1 cp x2/j pdt 05 jours

TRAITEMENT A PARTIR DE CE JOURS

NB ; NON ARRET DU TRAITEMENT SI VOUS ETES  
GLAUCOMATEUX

DR. CHAHEB Mohammed  
Ophtalmologiste  
344, Boulevard Panoramique, Casablanca, Maroc  
Tél. : 05 22 28 11 00 - 05 22 50 15 15  
Fax. : 05 22 28 86 46 21

الصيدلية العائلية  
هشام فاخر  
حرمه و عبد الله زنة 187  
عمر الشف - الهاتف: 05 22 28 11 00  
21 83 45 55 15 15  
INPE : 002028166

**CHIBRO-CADRON**

Collyre-Flacon 5 ml

PPV 28.60 DH

A.M.M. Maroc N°116 DMP / 21/NCV

Distribué par les laboratoires SOTHEMA

B.P.N° 1, 27182 Bouskoura-MAROC



6 118001 071425



6 118001 070176

CILOXAN 0,3% Collyre, flacon de 5 ml



A.M.M. N° 151 DMP / 21/NCV

Laboratoire Sotema

PPV : 45,90 DHS

Remboursable AMO

406434

LOT 200752  
EXP 06/2023  
PPV 83.20DH

**Spectrum®**

500 mg

Ciprofloxacine 10 comprimés



6 118000 081456



ORDONNANCE

Casablanca le 01/02/2021

ERREIT Fatima op 81700117

għu kien

1/oftor

1/340000



(40)

ħanu ja

et pour la protection de la cornée  
comme substitut l'acrylate  
de  
di  
at

In  
ar  
Of  
lul  
sy  
sy  
of  
su  
of  
inf

**OPHTALMED**  
**PPC**  
**84.00 DHS**

تبليغ وترطيب العين.

Dr. CHAHBI Mohamad  
Expert en ophtalmologie  
544, Boulevard Panoramique Californie,  
Casablanca Maroc  
Tél : 05 22 86 45 18 / 19 / 20  
05 22 29 66 60 / 00 - 05 22 50 15 15  
FAX : 05 22 86 46 21

الصيدلية العائلي  
مشتام فاخش  
العنوان: 187 رقم 15  
العنوان: 222 83 05  
العنوان: 22 21 83 05  
العنوان: 092028166  
العنوان: 092028166  
العنوان: 092028166

